



**Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade**

200, rue Principale  
Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0  
Tél. : 418 325-2841 – Téléc. : 418 325-3070  
Site Internet : [www.sadlp.ca](http://www.sadlp.ca)  
Courrier électronique : [municipalite@sadlp.ca](mailto:municipalite@sadlp.ca)

**ADDENDA À L'OFFRE D'ACHAT / PROJET DE VENTE  
LOT 6 373 316 (RUE DU TREMBLAY)**

**Provenance :** Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Les conditions suivantes s'ajoutent et font partie intégrante de l'offre de vente relative au lot mentionné ci-haut :

**1. Servitude de droit de passage (accès agricole)**

L'acheteur s'engage à constituer, aux frais de qui de droit, une servitude de passage perpétuelle en faveur de monsieur Yvan Brouillette.

Ce droit de passage doit permettre un accès carrossable, libre et en tout temps, à ses terres cultivées adjacentes. Aucune construction ou aménagement ne devra entraver le passage de la machinerie agricole nécessaire à l'exploitation desdites terres.

**2. Maintien des niveaux de sol et protection contre les inondations**

Afin de préserver l'intégrité des terrains voisins déjà construits, l'acheteur s'engage à maintenir la bordure de remplissage au niveau altimétrique actuel (niveau de finition existant).

- Tout remblayage additionnel est proscrit sur cette zone tampon;
- L'acheteur est responsable de s'assurer que l'écoulement des eaux de surface ne soit pas redirigé vers les lots limitrophes, prévenant ainsi tout risque d'inondation ou de stagnation d'eau à la suite des travaux de construction.

**3. Publication**

Ces conditions devront être inscrites dans l'acte de vente officiel et publiées au Registre foncier du Québec afin de lier les successeurs et ayants droit.

Signé à Sainte-Anne-de-la-Pérade,

le 23 mars 2026.

23 mars 2026